



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0414

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Etudes prospectives de mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0414**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Etudes prospectives de mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'objet du présent dossier est de répondre aux besoins d'études pour appréhender les enjeux globaux de déplacements à l'échelle métropolitaine.

En effet, afin de prendre en compte une organisation coordonnée et cohérente des déplacements tous modes aux horizons moyens et longs termes, la Métropole de Lyon souhaite avoir recours à des prestataires spécialisés dans le domaine de la mobilité et de l'expertise de chaque mode de transport, qui soient capables de l'accompagner tant sur des problématiques locales (par exemple : organisation multimodale des déplacements à l'échelle d'un périmètre donné, impacts mobilité de la mise en œuvre de grands projets structurants), que sur l'identification des impacts résultant de phénomènes plus larges (sociologie, modification de modèles de déplacements, etc.) pouvant conduire à une modification des comportements de mobilité.

Les prestations demandées consistent à :

- conduire des études dans le domaine de la mobilité avec présentation des résultats à différents partenaires, élaboration des dossiers techniques et pédagogiques,
- contribuer à la bonne intégration des déplacements dans les projets d'urbanisme et d'aménagement, étudier l'impact de la programmation urbaine en termes de déplacements tous modes, apporter conseil et expertise aux porteurs de ces projets, etc.,
- apporter à l'occasion de missions spécifiques son expertise, son conseil et sa connaissance des enjeux et des actions portés par le maître d'ouvrage,
- assister de manière globale le maître d'ouvrage sur les aspects stratégiques d'organisation de projets de mobilité (planification, montage administratif et juridique, volet économique et financier, concertation et communication, etc.),
- concevoir des documents graphiques et cartographiques sur les sujets techniques étudiés,
- participer à des processus de concertation et de coopération avec les différents partenaires de mobilité (Région, Nouveau Rhône, SYTRAL, État, etc.) à travers l'animation et la coordination de groupes de travail ou de réunions spécifiques,
- réaliser des enquêtes à différentes échelles pour améliorer la connaissance des pratiques de déplacements sur le territoire de l'agglomération lyonnaise.

Ces études prospectives peuvent porter, d'une part, sur différents territoires et, d'autre part, sur l'ensemble des phases d'élaboration relatives à un projet : états des lieux, conception, projet, analyse sur situation existante et projetée, propositions, etc.

La mobilité au sein de la Métropole de Lyon se décline en 4 grands secteurs définis dans les orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT). C'est la raison pour laquelle il est proposé de répartir les prestations en 4 lots géographiques :

- le lot 1 : "Études prospectives de mobilité de projets structurants de l'agglomération lyonnaise" comporterait un engagement annuel minimum de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC et, sur 4 ans, un minimum de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC. Pas de montant maximum,

- le lot 2 : "Études prospectives de mobilité du secteur Centre de la Métropole de Lyon" comporterait un engagement annuel minimum de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC et, sur 4 ans, un minimum de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC. Pas de montant maximum,

- le lot 3 : "Études prospectives de mobilité du secteur Est et Sud-Est de la Métropole de Lyon" comporterait un engagement annuel minimum de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC et, sur 4 ans, un minimum de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC. Pas de montant maximum,

- le lot 4 : "Études prospectives de mobilité du secteur Nord et Ouest de la Métropole de Lyon" comporterait un engagement annuel minimum de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC et, sur 4 ans, un minimum de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC. Pas de montant maximum.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Il est donc proposé au Conseil Métropolitain d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de prestations pour les études prospectives de mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon (4 lots) pour une année et reconduits éventuellement 3 fois une année par reconduction expresse.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou procédure adaptée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III ou à l'article 64-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet :

a) - lot n° 1 : "Études prospectives de mobilité de projets structurants de l'agglomération lyonnaise" pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC, sans montant maximum et, pour un montant minimum de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC pour 4 ans sans montant maximum,

b) - lot n° 2 : "Études prospectives de mobilité du secteur Centre de la Métropole de Lyon" pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC, sans montant maximum et pour un montant minimum de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC pour 4 ans sans montant maximum,

c) - lot n° 3 : "Études prospectives de mobilité du secteur Est et Sud-Est de la Métropole de Lyon" pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC, sans montant maximum et pour un montant minimum de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC pour 4 ans sans montant maximum,

d) - lot n° 4 : "Études prospectives de mobilité du secteur Nord et Ouest de la Métropole de Lyon" pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC, sans montant maximum et pour un montant minimum de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC, pour 4 ans sans montant maximum.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 617 - fonction 820 - opérations n° OP08O2880 et n° OP08O2877.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.